



GESTION DES DÉCHETS

LE TRI DES EMBALLAGES : UNE ÉVOLUTION POSITIVE !

Mis en ligne le 20 juillet 2021

Depuis le 1er janvier, vous avez trié 20% d'emballages en plus dans les sacs jaunes. Le message sur les nouveaux plastiques est donc bien passé. Grâce à votre geste de tri supplémentaire, plus de déchets vont donc pouvoir être recyclés !

Nous vous proposons un point d'étape sur les nouvelles consignes de tri en vigueur cette année et répondons aux questions que vous nous posez le plus souvent.

Pour gagner de la place, est-ce que je peux emboîter mes déchets les uns dans les autres ?

Non, surtout pas. Pour que les emballages soient recyclés, ils doivent être séparés par matière (acier, aluminium, cartonnettes, briques alimentaires, différentes résines de plastiques). Or, il est impossible dans le centre de tri de séparer des emballages emboîtés les uns dans les autres comme un sachet de céréales glissé dans la boîte en carton. Ces déchets « imbriqués » les uns dans les autres finissent avec les refus en valorisation énergétique alors qu'ils pourraient être recyclés. C'est dommage.

(Pour la même raison, il vaut mieux séparer les opercules des contenants car ils ne sont pas constitués du même matériau ou du même plastique comme sur les opercules de yaourts, de barquettes....)

Mon sac jaune* n'a pas été collecté. Pourquoi ?

C'est certainement qu'il comportait des erreurs de tri. Dans ce cas, un autocollant rouge a été posé sur le sac par l'agent de collecte. Il vous est demandé alors de le rentrer chez vous et de le retenir pour qu'il puisse être collecté une prochaine fois.

Comment s'y retrouver et éviter les erreurs de tri ?

La consigne n'est pas de trier tous les plastiques, mais tous les emballages !

Téléchargez l'application « Guide du tri » sur votre mobile.

*ou alors dans le conteneur emballages si vous êtes desservis par des conteneurs enterrés, ou dans les bacs jaunes du local poubelle si vous habitez dans un collectif. Dans ces cas, les emballages doivent être déposés un à un, sans utiliser de sacs jaunes.

Et si on évitait les emballages ?

De plus en plus de solutions existent pour éviter les emballages, et c'est encore le mieux pour économiser les ressources de la planète.

Opter pour la vente en vrac, choisir les produits peu emballés et réutilisables, réutiliser les bocaux en verre, les boîtes en métal...



☰ [RETOUR À LA LISTE](#)



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.